
Délibération du Comité Syndical n° 2021/03/25-17

Séance du 25 MARS 2021

Objet : **RESSOURCES HUMAINES - autorisation donnée à la présidente de mettre à jour le tableau des emplois**

membres en exercice :	83
membres présents :	30
pouvoirs :	23
membres votants :	53
votes pour :	53
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20210325-2021_03_25-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2021

L'an deux-mille-vingt-et-un, le 25 mars à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 15 mars 2021, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Dans le cadre de la loi 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021 et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, le comité syndical est autorisé à ne se réunir qu'au tiers de ses membres présents. En outre, chaque membre du comité peut être porteur de deux pouvoirs.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	X
3		T	Christian	GRANCHER	
4		T	Hervé	LEPILEUR	X
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex.
6		T	Jean-Michel	LAIR	Ex.
7		T	Yannick	PRIGENT	Ex.
8		T	Patrick	FONTAINE	X
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex.
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	X
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex.
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	X
14		T	Gérard	MOIZAN	X
15		T	Antonio	QUESADA	
16		T	André	BASILLE	X
17		T	Claude	BAUDRY	Ex.
		S	Michel	LEMESLE	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex.
19		T	Carmen	BLEAUDY	
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	
22		T	Thierry	LECARPENTIER	Ex.
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	Ex.
25		T	Gérard	GOUPIL	Ex.
26		T	José	DUARTÉ	X
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	Ex.
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	X
31		T	André-Pierre	BOURDON	Ex.
32		T	Didier	GASTON	Ex.
33		T	Eric	SCARANO	Ex.
34		T	Guillaume	PERUISSET	Ex.
35		T	Franck	FOIRET	X
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	
37		T	Jean-François	BLOC	X
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex.
39		T	Daniel	LEGROS	X
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Francis	BELLENGER	Ex.
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex.
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex.
48		T	Léon	BACHELOT	Ex.
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	Ex.
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex.
54		T	Chantal	COTTEREAU	X
55		T	Gérard	LEPEUPLE	Ex.
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	X
58		T	Christophe	FROMENTIN	
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	X
60		T	Frédéric	CANTO	
61		T	Pierre	SORIN	Ex.
62		T	René	GUEUDIN	Ex.
	S	Annie	PIMONT		

	CLÉ	T/S	prénom	Nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	Ex.
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	Ex.
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	Ex.
66		T	Daniel	ROCHE	X
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex.
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	X
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
	S	Jean-François	PETIT		
73	14	T	Gérard	LESUEUR	Ex.
74		T	Gérard	LEGER	
75		T	Michel	LEJEUNE	Ex.
76		T	Georges	FLEURBAEY	X
77		T	Jérôme	GRISEL	X
	S	Karine	LEMOINE		
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	
79		T	Christian	POISSANT	Ex.
80		T	Paul	LESELLIER	X
81		T	Eric	HERBET	Ex.
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	X
	S	Denis	GUTIERREZ		

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Christian GRANCHER	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Daniel LEMESLE	1	Patrick FONTAINE	1
3	Jean-Michel LAIR	1	Hervé LEPILÉUR	1
4	Jacques DELLERIE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
5	Thierry LECARPENTIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	Hubert MAILLET	4	Marcel VAUTIER	4
7	Gérard GOUPIL	4	Marcel VAUTIER	4
8	André-Pierre BOURDON	5	Franck FOIRET	5
9	Didier GASTON	5	Franck FOIRET	5
10	Eric SCARANO	5	Laurent VASSET	5
11	Guillaume PERUISSET	5	Laurent VASSET	5
12	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
13	Francis BELLENGER	7	Xavier VANDENBULCKE	7
14	Lionel SAILLARD	9	François CAPET	9
15	Léon BACHELOT	9	Fabienne VERHAEGHE	9
16	Frédéric BAILLEUL	9	Fabienne VERHAEGHE	9
17	Didier DEPOORTERE	10	Chantal COTTEREAU	10
18	Gérard LEPEUPLE	10	Chantal COTTEREAU	10
19	Pierre SORIN	11	Bruno GENDRON	11
20	René GUEUDIN	11	Imelda CANDECANDELAERE	11
21	Jean-Pierre TROLEY	12	Daniel ROCHE	12
22	Michel LEJEUNE	14	Jérôme GRISEL	14
23	Christian POISSANT	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Xavier VANDENBULCKE a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2021/03/25-17

Objet : RESSOURCES HUMAINES - autorisation donnée à la présidente de mettre à jour le tableau des emplois

VU :

- la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
- la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,
- la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

CONSIDÉRANT :

- Qu'il est nécessaire de créer un poste d'assistant(e) de gestion administrative H/F,
- Qu'il était nécessaire de pourvoir le poste de Responsable du service efficacité énergétique des bâtiments H/F dans les meilleurs délais. La nature des fonctions et les besoins du service justifient le recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article 3-3,2°.
- Que le poste de Gestionnaire des achats d'énergie et de la mobilité électrique H/F a été pourvu,

PROPOSITION :

La présidente propose :

- Que soit créé un poste d'assistant(e) de gestion administrative H/F, à temps complet soit 35/35ème, au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe.
- Que le poste de Responsable du service efficacité énergétique des bâtiments H/F soit ouvert au recrutement par des agents contractuels, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, au motif de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, car les besoins des services et la nature des fonctions le justifient. Le recrutement d'un agent contractuel est autorisé dès l'obtention d'un diplôme de niveau 3 (anciennement V) et le niveau de rémunération maximal est fixé à l'indice brut terminal du grade d'ingénieur principal.
- Ainsi, de modifier le tableau des emplois et des effectifs de la manière suivante à compter du 25/03/2021 :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service
EMPLOIS PERMANENTS			
DGS	A	1	35 heures
Ingénieur principal	A	2	35 heures
Ingénieur	A	3	35 heures
Attaché	A	1	35 heures

Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	7	35 heures
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	4	35 heures
Technicien territorial	B	1	35 heures
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	35 heures
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	35 heures
Rédacteur	B	1	35 heures
Agent de maîtrise territorial	C	1	35 heures
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	2	35 heures
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	5	35 heures
Adjoint administratif territorial	C	6	35 heures
Adjoint technique territorial	C	1	35 heures
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS	A	7	35 heures
	B	15	35 heures
	C	15	35 heures
EMPLOIS PERMANENTS VACANTS			
Attaché territorial, Rédacteur territorial, Rédacteur principal 2 ^{ème} classe, Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	A ou B	1	35 heures
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1	35 heures
Adjoint administratif territorial, adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe, Adjoint administratif territorial principal 1 ^{ère} classe.	C	1	35 heures
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS VACANTS	A ou B	1	35 heures
	B	0	35 heures
	C	2	35 heures
EMPLOIS NON PERMANENTS VACANTS			
Ingénieur territorial, Technicien principal de 1 ^{ère} classe, technicien principal de 2 ^{ème} classe, technicien territorial	A ou B	4	35 heures
TOTAL EMPLOIS NON PERMANENTS	A ou B	4	35 heures
	B	0	35 heures
	C	0	35 heures

Soit 37 agents permanents en poste et 1 contrat d'apprentissage ou alternance hors tableau des emplois, après saisine du comité technique.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOpte** ces propositions, ainsi que la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,



Cécile SINEAU-PATRY.

